



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 30 octobre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Lyria VERLET
Messieurs Mathieu BENEZECH, Sylvain HAGER, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE et Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL

Mme Marie LORENTE-AMEN donne procuration à M. Michel FARENC

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

228-2023 Aide à l'Immobilier d'entreprises – SCI ESF AMNOU PAFE : Bonus pour création d'emploi

Vu le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise approuvé par délibération n°007-202 en date du 22 Février 2021

Vu la délibération n°130-2022 du conseil communautaire en date du 13 Juin 2022 attribuant la subvention d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise à la SCI ESF AMNOU PAFE et autorisant le Président à signer la convention financière

Vu la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement pour la construction d'un atelier automobile spécialisé prévoyant une aide d'un montant de 10 000 €,

Vu l'avis de la commission économie en date du 2 Juin 2022,

Vu l'instruction du dossier validant l'éligibilité au bonus pour création d'emploi,

Il convient de verser 1000 € à la SCI ESF AMNOU PAFE correspondant au bonus pour création d'emploi à l'issue des travaux de construction d'un atelier automobile spécialisé.

LE CONSEIL :

Oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le versement du bonus de 1000 € pour création d'emploi à la SCI ESF AMNOU PAFE.

AUTORISE le Président à mandater la dépense impactant le budget principal et de signer tout document découlant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

